

Matières du tems. Mars 1708. 185

ment que je fait faire à mes troupes ne doit inquieter aucun des Cantons, puis que j'ai lieu de croire qu'aucun d'eux ne voudroient pas manquer aux alliances qu'ils ont avec moi, & soutenir l'injustice en faveur d'un Prince actuellement mon ennemi; Que je suis persuadé de leur bonne foi, & si porté à leur donner dans toutes les occasions des marques de ma bienveillance, que je leur promets de laisser jouir le Comté de Neuchâtel d'une parfaite tranquillité, si les Cantons en general veulent s'engager à faire sortir de cet Etat les Officiers de l'Electeur de Brandebourg & garder en sequestre la Ville & le Comté de Neuchâtel & de Vallangin avec leurs dépendances, jusques à ce que la Paix étant faite, on puisse convenir d'un tribunal équitable, pour juger des droits des pretendans à cette Souveraineté. *Signé LOUIS, A Versailles le 12. Janvier 1708.*

VIII. Le 13. Janvier, les quatre *Ministres*, Conseil & Communauté de Neuchâtel & de Vallangin, presenterent un Memoire au Comte de Meternich, pour le prier de manifester les Ordres qu'il avoit du Roi de Prusse son Maître touchant l'usage qu'il vouloit faire du Comté de Neuchâtel, afin de dissiper le bruit qui s'étoit repandu, que les Alliez s'en serviroient pour porter la guerre dans les Provinces de la Monarchie Françoisé; Ils lui representoient que cet Etat ayant toujours été regardé comme faisant partie de la Suisse, avoit jouti d'une entiere neutralité, même lors qu'il étoit sous la puissance du Duc de Longueville; à quoi que ce Prince commandât l'Armée

*Remon-
trances des
Neuchâtelois
au Comte de
Meternich,*